

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 AVRIL 2017

## COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; S. VRANCKX ; Y. MAGNIN ; P. ZANI ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MORENO ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : V. VOIGNIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; F. MERLE ; B. TEYSSOT ; M.CROUZET ; J-P. GARDE ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ;

Procurations : M. CROUZET à D. CHASSOULIER ; F. MICHEL DIT BARON à S. BENSADI ; A. FERRIER à M. MONTMAGNON ; T. SERRADURA à M. GELINOTTE ; B. TEYSSOT à F. JEUNOT ; J-P. GARDE à J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER à J-M. VALLA

Secrétaire de séance : Dominique CHASSOULIER.

## ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Finances : Approbation des taux d'imposition communaux 2017	25			Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2016. A savoir : Taxe d'habitation : 7.22, Taxe Foncière : 12.55 et Taxe Foncière sur le Non Bâti : 43.69.
2 - Personnel : Règlement d'hygiène et de sécurité	25			Le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement d'hygiène et de sécurité qui sera appliqué dans les services communaux. Ce document a pour vocation, notamment, de rappeler les règles et modalités relatives aux consignes de sécurité au travail.
3 - Travaux : marché accord cadre- VRD - choix de l'entreprise	25			Après mise en concurrence et analyse des propositions, l'offre du groupement d'entreprise COLAS-OBOUSSIER est retenue pour les travaux d'entretien de voirie, au travers de l'accord cadre dit bons de commande. Le montant minimum annuel des travaux est arrêté à 130 000 € et le montant de travaux maximum sur les 4 années du marché est fixé à 5 000 000 €.
4 - Nouveau tarif de location d'un logement communal	25			Le Conseil Municipal valide la proposition de nouvelle tarification de la maison communale sise rue de la liberté, à 840 €/mois suite aux gros travaux de réhabilitation réalisés.
5 - Demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du sentier de balade n° 4 - « Tour du Bois de Gotheron »	25			Le Conseil Municipal sollicite l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée, du sentier de balade n° 4, appelé « tour du bois de Gotheron »
6 - Avenant n°1 - Convention d'Objectif MJC 2017-2019	25			L'avenant n°1 à la convention d'objectif 2017 de la MJC et relatif aux modalités de financement du poste de l'animateur-coordonateur de ladite structure a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Affaires diverses**

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.

Il sera porté pour information sur le site de la mairie et sur le panneau d'information, le démarchage téléphonique abusif sur les exonérations de la taxe foncière.